



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME  
Canton Amiens 4EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 01-20260409**OBJET : MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX  
COMMUNAUX AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA SOMME -  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION****THÉMATIQUE : 4.1.5. Mise à disposition.****(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-SIX, le **NEUF AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno VAQUEZ, Maire.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Cécile PAVIC ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Thiphaine GRIMAUX ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Justine HUMBERT ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Cédric GUILLEMOT ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL ; Alexandre DESTALMINIL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Marie-Thérèse DELARUE ; M. Léonard FÉLÉA.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Pascal DENYS. ayant donné procuration à Mme Florence FRANCOIS.  
Mme Delphine LEFEVRE. ayant donné procuration à Mme Anne MALARME.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 27	- Pour : 25
- Présents : 23	- Contre : 0
- Exprimés : 25	- Abstention : 0

Convocation : 03/04/2026

Secrétaire de séance : Christophe SAUTIERE.

S'LO

16 AVR. 2026

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux situés 25 bis rue Arsène Obry à Villers-Bretonneux au profit du Département de la Somme,

**Considérant** que le Département de la Somme organise des permanences sociales et de Protection Maternelle et Infantile (PMI) au bénéfice des administrés de la commune et du territoire,

**Considérant** l'intérêt public local attaché au maintien et au développement de ces services de proximité,

**Considérant** que la présente convention constitue une mise à jour technique de la convention précédemment conclue entre les parties, sans modification substantielle de son objet ni de ses conditions financières,

**Considérant** que la convention prévoit une mise à disposition gratuite des locaux pour une durée de cinq ans à compter du 26 mai 2023, renouvelable annuellement par tacite reconduction,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**D'approuver** la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux communaux situés 25 bis rue Arsène Obry à Villers-Bretonneux au profit du Département de la Somme, telle qu'annexée à la présente délibération ;

**De préciser** qu'il s'agit d'une version mise à jour sur le plan technique, sans modification substantielle des engagements respectifs des parties ;

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;

**De préciser** que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, conformément aux termes de la convention.

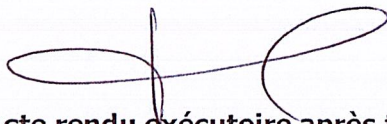
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, le 09 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Christophe SAUTIERE



Le Maire,

Bruno VAQUEZ



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le  
et publication ou notification le

16 AVR. 2026

14 AVR. 2026

Le Maire,

Bruno VAQUEZ



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux  
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	01_20260409
Objet :	01-20260409 Mise à disposition locaux gratuits au profit du Département
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.5 - mise à disposition, détachement, mutation/radiation/cessation d'activité
Identifiant unique :	080-218007508-20260409-01_20260409-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-218007508-20260409-01_20260409-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 01_20260409 Mise __ disposition locaux gratuits au profit du D__partement.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-01_20260409-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	806.8 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 01_ ANNEXE 2 _ CONV_VILLERS BRETONNEUX_2026 _ utilisation local communal.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-01_20260409-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	127.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	14 avril 2026 à 08h39min23s	Dépôt dans un état d'attente

Posté	14 avril 2026 à 11h07min48s
En attente de transmission	14 avril 2026 à 11h07min49s
Transmis	14 avril 2026 à 11h07min51s
Acquittement reçu	14 avril 2026 à 11h08min07s

La transaction a été postée par  
l'agent télétransmetteur Claude  
Accepté par le TdT : validation OK  
Transmis au MI  
Reçu par le MI le 2026-04-14